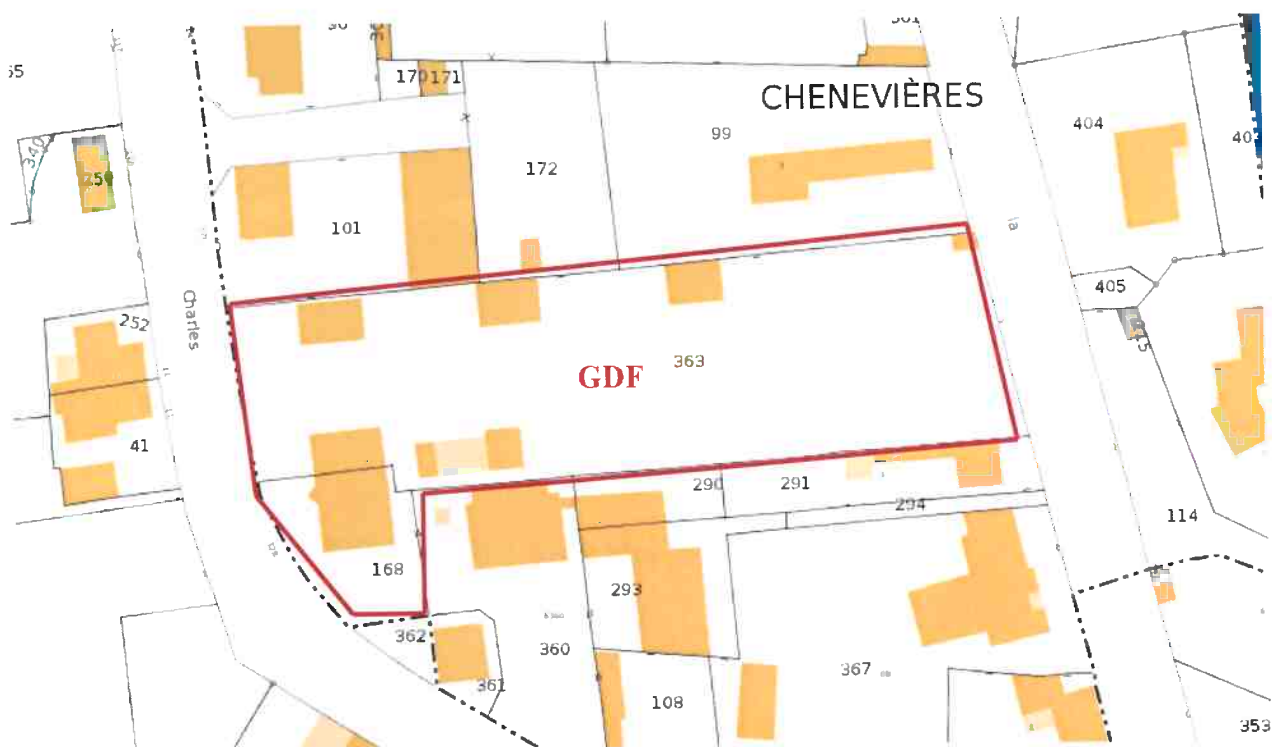


II. ENVIRONNEMENT DU SITE

II.1. Urbanisme

Le site GDF implanté sur les parcelles cadastrées AL 168 et 363 de la commune de Cluny est soumis au règlement du Plan Local d'Urbanisme. Les règles et servitudes qui s'appliquent aux parcelles du site d'étude correspondent à celles de la zone UBa. Cette zone (équipée et de type urbain) correspond aux extensions de la ville réalisées à la marge du secteur sauvegardé. Sont admises les constructions à usage d'activités. Sont interdites toute construction ou occupation des sols induisant des nuisances et des dangers incompatibles avec le voisinage ou l'environnement.

Le coefficient d'emprise au sol est limité à 0,4 et les hauteurs de construction à 9 mètres. Les exigences architecturales sont élevées. Des servitudes relatives aux monuments historiques, aux ondes radioélectriques, aux installations sportives et aux canalisations électriques s'appliquent.



III. ETAT DU SITE

Diverses études environnementales ont été menées sur le site, notamment depuis 2000, dans le cadre du protocole lié aux AUG :

- Enquête historique réalisée en 2000 par ATE,
- Rapport de vidange de la cuve à goudron rédigé en 2002 par ATE-Geoclean,
- Diagnostic de l'état des sols réalisé en 2006 par EAT,
- Etude hydrogéologique rédigée en 2006 par EAT,
- Et enfin une Campagne de prélèvements de gaz du sol réalisés en 2008 par SECEG-GUC avec calcul de risque sanitaire.

Ces cinq études sont à disposition auprès de M. SUBIT (GDF / direction immobilière).

L'enquête historique d'ATE a permis de re-situer globalement les différentes installations (cf. visuel ci-dessous) au cours du temps, en relation avec les différentes périodes d'exploitation.

